

# ANNEXE

---

## Mission G. Petit

---

*Compte-rendu sommaire des recherches  
effectuées en octobre 1926.*

---

### MISSION A LA RÉUNION

---

#### I. — INTRODUCTION

Le programme général de notre deuxième mission à Madagascar, soumis à l'approbation de M. le Gouverneur général Olivier par M. le Professeur Gruvel, comportait le projet d'un voyage d'études à la Réunion. Grâce à l'aimable entente de M. le Gouverneur général p. i. Berthier et de M. le Gouverneur Repiquet, ce voyage a pu être effectivement réalisé.

Dans notre compte-rendu sommaire d'août-septembre, nous avons indiqué que nos recherches, fin septembre, avaient porté sur la côte de l'île de la Réunion s'étendant de St-Denis à St-Pierre. Une partie du mois d'octobre a été employée à l'achèvement de l'étude de la côte, à l'étude de la faune d'eau douce utile et du marché de la Réunion en poissons salés et séchés.

Le compte-rendu sommaire actuel n'est que la préface d'une étude complète que nous espérons pouvoir publier en France sur l'industrie des pêches à l'île Bourbon.

Nous sommes heureux de dire ici combien nous avons été touché de l'accueil chaleureux que nous avons reçu à la Réunion. Nous tenons à adresser en particulier tous nos remerciements et notre reconnaissance à M. le Gouverneur Repiquet et à ses collaborateurs immédiats.

## II. — COUP D'ŒIL SUR LES CÔTES DE LA RÉUNION

Les côtes de la Réunion présentent trois aspects très différents. Côtes couvertes de galets, formant des plages abruptes, dont le développement maximum s'étend de St-Paul à la Rivière de l'Est, mais que l'on retrouve aussi, par intermittences, dans la région de St-Louis, de St-Joseph et du Bois-Blanc. Côtes bordées de montagnes à pic (du Cap Bernard à la Possession) ou de falaises rocheuses s'élevant de 2 à 10 mètres et sur lesquelles la mer brise fortement (de St-Pierre à St-Benoit en passant par St-Joseph et Ste-Rose). Côtes formées de plages de sable madréporique (de St-Gilles à l'Hermitage, St-Leu, St-Pierre) ou de sable noir, provenant de la décomposition de roches éruptives (St-Paul, Etang-Salé).

On divise l'île de la Réunion en deux arrondissements naturellement séparés par l'arête montagneuse de l'île. L'arrondissement *du vent*, tourné vers l'Est-N. E., et l'arrondissement *sous-le-vent* tourné vers l'O.-S. W. Ces distinctions d'utilité administrative et absolument ancrées dans le pays (1) sont du reste inexactes, car les vents généraux sont les alizés du S.-E.

(1) A la gare de St-Denis les bagages sont répartis en deux groupes et placés sous des écriteaux portant la mention arrondissement du vent et arrondissement sous le vent selon la destination qu'ils doivent prendre.

Il n'y a, en effet, qu'une faible partie des côtes de l'île qui soit vraiment à l'abri de ces vents. C'est celle qui s'étend de St-Denis à la Pointe du Portail, entre St-Leu et l'Etang-Salé. Cette côte, et aussi celle qu'effleurent tangentiellement les alizés, est celle des sables noirs et madréporiques, celle où les récifs prennent le maximum d'extension, où ils élèvent leurs constructions jusque à la surface des flots en constituant des récifs frangeants (St-Gilles, l'Hermitage, St-Leu, Etang-Salé). Les récifs de St-Pierre sont déjà beaucoup plus restreints : ceux de la ravine des Cafres et de Grands Bois ne constituent qu'un trottoir très étroit.

Dans beaucoup d'endroits de la côte l'activité madréporique se manifeste sur des fonds de 20 à 100 mètres et les madrépores n'y édifient aucun récif émergé.

Il est net, d'autre part, que la côte la plus rocheuse est celle qui fait directement face aux vents généraux, c'est-à-dire celle qui s'étend de St-Joseph à Ste-Rose.

Il est difficile de concevoir un pays plus heurté que la Réunion. La partie montagneuse de l'île, avec ses abrupts prodigieux et ses coupures géantes constitue la majeure partie de l'île. La plaine alluvionnaire qui borde la pyramide gigantesque qu'est Bourbon est étroite. Le sol sous marin est le reflet de la superstructure de l'île. Le plateau continental n'existe pour ainsi dire pas. Les fonds de 200 mètres débutent parfois, à moins d'un mille du cordon littoral et, lorsqu'il existe, l'un étroit socle continuant sous les flots la plaine alluvionnaire paraît être extrêmement raviné. On peut dire que la Réunion émerge presque sans contreforts des abysses.

Les caractères d'une partie de la faune marine utile découlent directement des caractéristiques des côtes et des fonds. Les conditions d'exercice de l'industrie des pêches s'y trouvent, de même, étroitement attachées.

## III. — LA FAUNE MARINE UTILE

### A. — Poissons

Les poissons sédentaires des côtes de la Réunion sont

presque essentiellement des poissons de fonds de roche. Ici, peu de ces espèces qui peuplent les immenses plages sous marines de la région de Majunga et de Tuléar : Gerrès, Therapon, Drepane, Platax, Psettus. Peu de Pleuronectes et peu de Rajidés. Mais par contre, abondance de Serranidés (Serranus et Epinephelus), de Mullidés (Upeneus), de Sparidés, de Labridés, de Scaridés...

Les poissons de ces diverses familles, riches en espèces et en individus, caractérisent les poissons sédentaires de Bourbon. Cette faune se rattache directement à la faune ichthyologique des fonds de la rade de Tamatave (Grand récif, Ilot Prune, Pointe Hastie).

Ces poissons vivent moins, du reste, au voisinage des récifs frangeants, très localisés et d'étendue restreinte, que dans le repaire que leur offrent les soubassements anfractueux des côtes ou sur les fonds pavés de galets cohérents. Sans doute au caractère de leur habitat doivent-ils cette chair succulente qui permet de placer, au point de vue alimentaire, les poissons de la Réunion parmi les premiers poissons du monde.

Si les mers de la Réunion ne possédaient que des poissons sédentaires, l'avenir de l'industrie des pêches resterait évidemment restreint. Mais il se trouve que les eaux littorales de Bourbon se trouvent peuplées, sinon toute l'année, du moins d'octobre à mars, de bandes de poissons migrants appartenant à des familles diverses, représentées par des espèces du plus grand intérêt.

Les Scombridés sont représentés par le thon commun ou thon rouge, *Oreynnus thynnus* L. ; la bonite à dos rayé.

*Sarda Mediteranea* Bloch. Schn, et par deux espèces du genre *Cybius* : le *Cybius commersoni*, appelé couramment à la Réunion thon blanc, le seul Scombridé migrant des eaux littorales malgaches et sur lequel nous avons si souvent attiré l'attention dans nos rapports privés et nos publications, et le *Cybius solandri*, appelé vulgairement thon banane.

Parmi les Carangidés, en dehors d'un grand nombre

d'espèces communes aux côtes malgaches et bourbonnaises, il faut mentionner particulièrement à la Réunion, le pêche-cavale ou *Caranx crumenophthalmus* (*Jauriantus*), apparaissant par bandes considérables à partir d'octobre. Ce caranx n'est pas inconnu à Madagascar, en particulier au large de Tamatave, mais il n'y apparaît jamais en quantité aussi grande qu'à la Réunion.

En ce qui concerne le clupeidés, signalons qu'on fait à Bourbon des pêches considérables de sardines. On est assez peu fixé sur l'espèce ou les espèces de ces sardines. Nos récoltes permettront, je l'espère, de solutionner cette question.

Notons encore les captures abondantes, dont nous n'avons pu être témoins, d'un *Upeneus* d'une longueur de 10 cm., auquel son époque d'apparition a fait donner le nom de capucin de carême et qui n'est, sans doute, que le jeune d'une espèce locale.

#### B. — Crustacés

Les crustacés marins comestibles les plus intéressants, sont les crabes, du genre *carpilus* (carangaise) et les langoustes.

L'espèce dominante de langouste est *Panulirus penicillatus* Oliv. C'est également l'espèce dominante de la région de Tamatave et de Foulpointe. *Panulirus japonicus*, dont j'ai recueilli un exemplaire très jeune, est considérée comme très rare. Milne Edwards a signalé l'existence de *P. ornatus*, d'après les envois de Maillard. Cette espèce, si commune à Maurice, ne serait presque jamais représentée sur le marché et je ne l'ai pas capturée moi-même.

Les langoustes sont très largement abondantes pour alimenter régulièrement le marché de St-Denis. Les récifs de coraux sont beaucoup trop restreints pour que la pêche des langoustes offre des possibilités suffisantes à une industrie des conserves.

## C. — Mollusques à nacre — Mollusques comestibles

Les coquillages à nacre nous ont paru seulement représentés par le *Turbo argyrostomus* qui n'est pas utilisé par l'industrie. Si les *T. Regenfussi* ou *Parkinsoni* existent, ils sont très rares. Même s'ils n'étaient pas rares, leur pêche serait très difficile étant donné les faibles marées et leurs gisements sans doute épuisés rapidement.

Les pêcheurs réunionnais sont très amateurs de mollusques marins. Ils mangent les burgos et les murex ils recherchent assez activement, les moules (*Modiols*), qui constituent, en certains endroits, par exemple sur les plateformes exposées à la lame des falaises du nord de St-Leu, des bancs importants, les patelles, les chames et les chitons. On consomme parfois en bouillon, comme nous l'avions constaté à Nossi-Bé, les jeunes huitres perlières qui se trouvent fixées sur les blocs de coraux morts.

L'*Ostrea vitre-facta*, peu abondante à la Réunion, alors qu'elle est cultivée en grand à Maurice, se trouve à St-Philippe et à l'Étang Salé. La baie de l'Étang Salé se prêterait très bien à des essais d'acclimatement et d'élevage de cette huitre.

## IV. — LA FAUNE D'EAU DOUCE

## A. — Les poissons

Les poissons d'eau douce de la Réunion méritent une étude spéciale que nous nous réservons de publier plus tard. La question des *bichiques* est particulièrement intéressante. On connaît dans tout l'Océan Indien, de nom ou de réputation les bichiques. Elles arrivent sur les côtes, presque toute l'année, mais en particulier pendant la saison des pluies. Leurs montées ont lieu à des périodes régulières qui correspondent curieusement au dernier quartier de la lune. Seules les montées des jeunes anguilles sur les côtes de France peuvent être com-

parées aux arrivées prodigieuses des bichiques réunionnaises.

Leur capture facile, aux embouchures des rivières vers lesquelles se pressent ces petits animaux, donne lieu à une grande activité. On a vu, à la rivière St-Etienne par exemple, plusieurs centaines de personnes se disputer les captures et le concours de la gendarmerie a parfois été nécessaire pour empêcher les rixes.

Les bichiques sont consommées annuellement par tonnes. Pendant les petites montées du début d'octobre, elles sont vendues de 3,50 à 4 frs. la livre. Préparées en conserve, elle constituent un produit excellent et très recherché.

Les bichiques sont des alevins de poissons d'eau douce. Dans leur masse, il est possible de distinguer plusieurs espèces appartenant à deux genres différents : le genre *Gobius* et le genre *Sicydium*, auxquels il faut rapporter les poissons vulgairement nommés bouches rondes, bouches rongues, Cabot Léopard. Des bichiques d'un autre type, vulgairement appelées « sans culottes », paraissent devoir être considérées comme les alevins d'un autre *Gobius*, le *Gobius Kokius*, appelé Loche par les pêcheurs.

De nombreuses espèces de *Gobius* se trouvent donc dans les eaux réunionnaises, parmi lesquelles se rencontrent quelques espèces malgaches. On y trouve aussi deux espèces d'*Eleotris* (cabot noir, cabot marare), communes à Madagascar.

Un autre poisson d'eau douce de la Réunion extrêmement intéressant pour la consommation est la Chitte (*Nestès*). Ce poisson qui aime les eaux courantes et les fonds rocheux a des mœurs très voisines de celles des truites. Sa chair est excellente. Malheureusement la raréfaction de cette espèce est considérable. Elle est à l'heure actuelle presque exclusivement localisée dans l'admirable et riche rivière des Marsouins, qui est la rivière de St-Benoit. La pêche qui est faite à ce poisson est la plus meurtrière qui soit, non seulement pour lui,

mais pour les autres espèces vivant dans le même milieu : la pêche à la dynamite.

Signalons encore deux espèces assez intéressantes de poissons d'eau douce : le Montbrun (*Ciprinus Maillardi*) et une espèce très voisine, communément appelée Poisson plat.

Les anguilles, enfin, sont abondantes dans les étangs littoraux (étang de St-Paul, étang du Gol) et les rivières montagnardes de la Réunion. Nous en avons recueilli trois espèces. Les Civelles (jeunes anguilles), se trouvent souvent mélangées aux Bichiques. Nous en avons capturé le 12 et le 13 octobre à l'embouchure de la rivière des Marsonins...

### B. — Crustacés

La Réunion possède plusieurs espèces de camarons, dont la plus belle et la plus abondante est certainement le *Palaemon puber*. Les crustacés d'eau douce de la Réunion ajoutent certainement à l'intérêt que pourrait présenter l'exploitation méthodique des eaux douces de la Colonie.

## V. — NOTES SUR LES CONDITIONS ACTUELLES DE LA PÊCHE

### A. — La mentalité du pêcheur.

Les Réunionnais ont tout un passé maritime. Des navires à voile établissaient autrefois la liaison entre les différents « quartiers » de l'île, mais aussi entre Bourbon et l'île de France, Bourbon et Madagascar.

Chaque année une petite flotille partait pour les îles St-Paul et Amsterdam et retournait, quelque mois plus tard, avec une cargaison complète de poissons secs, en particulier de la fameuse morue de St-Paul, qui n'est du reste pas une morue, mais un *Polyprion*.

L'intensification de la navigation à vapeur, plus localement la construction d'un chemin de fer littoral qui dessert les deux tiers des côtes de l'île, sans doute aussi le développement de la culture des cannes, l'édification d'usines, plus récemment l'essor de la culture des plantes à parfum, ont peu à peu détruit tout cela. Des anciennes marines on ne trouve plus aujourd'hui que des vestiges. Le métier, difficile et souvent périlleux, du pêcheur a été progressivement délaissé par les jeunes.

Les pêcheurs existent cependant encore à Bourbon. On en trouve dans toutes les petites villes littorales, mais ils sont plus ou moins spécialisés. Les plus nombreux sont à St-Paul et surtout à St-Pierre où l'on trouve les plus habiles, les mieux outillés et chez lesquels on peut rencontrer encore, çà et là, l'esprit de corps, les bonnes traditions d'autrefois.

Il n'en est pas moins vrai que la diminution du nombre des pêcheurs a détruit la concurrence. Les pêcheurs actuels, maîtres du marché, s'appliquent à raréfier leur production pour maintenir des prix élevés.

La raréfaction du produit de la pêche n'atteint que le consommateur. Cette production réduite, favorise l'indolence et la paresse du pêcheur et suffit à lui assurer les rares besoins de l'existence médiocre dans laquelle il se complait.

Aussi les pêcheurs créoles voient-ils d'un mauvais œil toute tentative de pêche plus sérieuse, mieux armée et sont-ils capables de s'y opposer, parfois, par le sabotage. La mentalité du plus grand nombre des pêcheurs de Bourbon est en somme identique à celle du pêcheur créole transplanté à Tamatave. Ce qui se passait récemment à la Réunion, à l'occasion d'une entreprise privée, correspond exactement à ce qui s'est passé bien souvent à Tamatave et est une conséquence de l'état d'esprit que nous signalions déjà dans notre compte rendu sommaire d'août-septembre. Les causes qui créent le marasme de l'industrie des pêches à la Réunion et d'une manière plus restreinte à Tamatave, sont donc identiques.

Les mêmes causes expliquent comment il se fait que

les efforts les plus louables et les plus avantageux pour les pêcheurs, tentés à la Réunion pour encourager la pêche n'ont pas abouti. Le remède ne peut venir que de la création d'une industrie des pêches à forme métropolitaine, s'appuyant sur l'étude scientifique et technique de la question.

#### B. — *Les engins et les méthodes de pêche.*

La mentalité du pêcheur créole laisse infiniment plus à désirer que ses méthodes de pêche et ses engins. Ses moyens de capture qui certes sont infiniment moins primitifs que ceux des malgaches, gagneraient à être perfectionnés. Ils s'adaptent cependant assez bien aux conditions de la pêche locale.

Pour les espèces sédentaires et les espèces des récifs madréporiques, les pêcheurs utilisent de grands casiers en fer et la ligne de fonds.

Ces engins sont plus variés pour la capture des espèces migratrices : lignes de traîne et filets.

Les filets sont des filets droits de 70 mètres de long environ et de 4 à 5 mètres de hauteur. Les pêcheurs les associent et les manœuvrent comme des filets tournants pour la capture des pêches-cavales. Les sennes à sardine, qui sont souvent ramenées jusqu'à terre, les sennes capables de capturer les carengues voraces lancés à la poursuite de poissons plus petits, sont du même type. Seule la grandeur des mailles diffère.

La pêche aux langoustes se fait presque exclusivement au tramail, appâté avec des pieuvres. Le filet est immergé et calé au fond de l'eau sur les récifs. Les captures sont très supérieures au nombre des langoustes que le pêcheur veut livrer à la consommation. Celles qui ne sont pas mises en vente, liées les unes aux autres par la base du Céphalothorax, sont immergées sur des hauts fonds et maintenues en place par de gros galets.

Les embarcations du pêcheur réunionnais sont, le plus souvent, misérables. Elles sont du type baleinière

ou du type doris. Percées, rapiécées, souvent disjointes, il est vraiment périlleux de s'aventurer en mer avec elles.

#### C. — *La vente et la consommation du poisson.*

La production du pêcheur créole en poisson frais est insignifiante par rapport aux besoins de la Colonie. Il n'est pas une ville qui soit suffisamment ravitaillée en poissons. En effet, le plus souvent, le poisson est vendu sur place, à l'arrivée des barques ou enlevé avant qu'il ne parvienne sur le marché. Certains pêcheurs de petites villes littorales desservies par le chemin de fer, apportent leurs poissons aux passages des trains et les vendent aux voyageurs.

Le poisson n'est pas acheté au poids, mais à la pièce ou réunis en « paquets » de deux ou trois, ou plus, selon la grosseur. On peut estimer néanmoins qu'il vaut au minimum 7 ou 8 frs la livre.

Ainsi donc, la majeure partie de la population est privée de poissons frais. Il n'apparaît jamais sur les tables des classes pauvres, malheureusement très nombreuses. Le colportage de ces poissons frais vers « les hauts » est tout à fait exceptionnel et la zone qui peut être atteinte par les revendeurs extrêmement limitée, étant donné que le poisson est transporté à pied et sans avoir subi la moindre préparation en vue de sa conservation.

En effet, le poisson frais étant rapidement vendu à un prix élevé et le pêcheur restreignant sa production, il ne saurait évidemment y avoir à la Réunion d'industrie, même rudimentaire, de poissons secs. Du reste, des poissons qui se pêchent par tonnes, comme les pêches-cavales, sont vendus souvent plus chers, à l'état frais, que les harengs fumés ou saumurés importés d'Europe.

Cette insuffisance du ravitaillement en poissons de la population réunionnaise est d'autant plus grave qu'elle se constate dans un pays dont les habitants sont très ichthyophages, dans un pays où les cultures vivrières ont été presque complètement abandonnées et qui doit importer

à des prix très élevés les produits qui font la base de l'alimentation.

Le créole pauvre des côtes réunionnaises se voit privé de viande de bœuf — importé de Madagascar — produit rare et coûteux, et dans l'obligation de restreindre sa consommation de riz qui vient d'Indochine, de Birmanie, naguère encore de la grande Ile. A proximité d'une côte riche en poissons migrateurs, dont la chair est particulièrement nutritive car elle renferme, à la fois, des matières organiques azotées et des matières grasses calorigènes, le créole se voit obligé d'acheter chez les commerçants chinois des harengs fumés qui se vendent de 1,10 à 1 fr. 20, des harengs saumurés qui se vendent de 1 f. 40 à 1 f. 75, ou de la morue, débitée en petits carrés, valant de 10 à 20 centimes pièce.

Cette nécessité paradoxale pour la Réunion d'être réduite à importer les denrées essentielles nécessite qui entretenant la vie chère détermine, du même coup, l'alimentation déficiente du peuple, est une des préoccupations essentielles de M. le Gouverneur Repiquet. M. Repiquet, qui se fait l'apôtre de la reprise des cultures vivrières, a associé à cette idée celle du développement de l'industrie des pêches à Bourbon. Il y a évidemment là deux remèdes à la situation critique de la Réunion et ils ne sauraient être désunis.

Chez les commerçants chinois, on trouve encore le Snoeck, importé de l'Afrique du sud, dont la préparation laisse beaucoup à désirer et qui se vend de 6 à 7 francs la livre. J'ai dit et écrit à plusieurs reprises que le *Cy-bium* des côtes malgaches — ou réunionnaises — préparé au goût créole, remplacerait avantageusement le *Thyrsites* (Snoeck) importé à gros frais. Désormais cette suggestion est devenue un fait précis.

On trouvait aussi en vente, il y a encore peu de temps, du poisson sec importé de Madagascar. Ce poisson surtout celui de Tuléar, était très apprécié. Toute importation a cessé depuis la mort de Lambert et les commerçants que j'ai vus s'en plaignent vivement.

D. — *Sur l'importation à la Réunion du poisson salé et séché de Madagascar.*

En effet, tous ceux qui ont tenté l'expérience d'une industrie des pêches à Madagascar ont considéré, avec raison, la Réunion comme un débouché important pour le poisson séché. En 1921, à Nossi-Faly, province de Nossi-Bé, un créole pêchait pour le compte d'une maison de Diégo et préparait son poisson en saumure à destination de Bourbon. Une petite entreprise qui se maintint péniblement quelques années dans le Nord-Est portait tous ses efforts vers le marché de la Réunion.

C'est Lambert qui, malgré de graves déboires dus en particulier à l'isolement de Tuléar, à la rareté et à la lenteur des relations maritimes entre les côtes Sud-Ouest de Madagascar et l'Ile Bourbon, réussit à répandre et à faire apprécier à la Réunion le poisson de la Grande Ile.

Les premiers succès de Lambert, mort du reste avant de pouvoir donner à son affaire l'ampleur qu'elle promettait, ont été dus :

1. — à la préparation du produit. Le créole, en effet, aime le poisson fumé, le poisson salé et très sec. Une relation ancienne sur les expéditions de St-Paul et Amsterdam, est instructive à ce sujet. Elle rapporte que le poisson pêché au cours de la campagne de 1845 à Amsterdam, n'avait pu être tout entier séché et qu'une grande partie avait dû être rapportée en saumure. Ce poisson se vendit difficilement. Ce point de vue essentiel avait été complètement négligé par les deux entreprises malgaches dont nous parlions tout à l'heure.

2. — A ce que Lambert était arrivé à s'assurer à la Réunion un représentant qui s'occupait de la livraison et de la répartition des envois.

3. — A la présentation du produit. Le poisson de Tuléar était expédié, pressé, en ballots cerclés de 50 kgs.

Le seul reproche qui pouvait être fait à ces envois,

c'est que Lambert mélangeait dans ses ballots, des poissons de qualités par trop différentes et des poissons de trop petite taille. Il y a là une erreur commerciale à laquelle il était possible de remédier sans peine. Il nous paraît évident qu'un importateur futur aura tout intérêt, au contraire, à grouper ses poissons par qualité. C'est là une condition essentielle pour assurer la réputation d'un produit.

Si nous parlons d'importations futures, c'est que, même lorsque elle aura su développer son industrie des pêches, la Réunion ne se trouvera pas complètement libérée de ses importations en poissons secs. L'avenir de la pêche industrielle à Bourbon paraît surtout possible dans un sens bien particulier. Remarquons du reste que l'île Maurice où la pêche, très développée, s'effectue avec des moyens modernes (embarcations à moteur), importe à l'heure actuelle plus de trois fois plus de poissons secs que la Réunion où la pêche est rudimentaire.

## VI. — LES CONDITIONS DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE A LA RÉUNION

Les questions de pêche sont parmi les plus difficiles qu'il y ait à mettre au point. Leur étude implique la connaissance de facteurs d'ordres divers peu commodes à acquérir rapidement dans nos colonies, étant donné l'absence de services locaux compétents. Lorsque des faits précis ont été acquis sur l'habitat et l'abondance des espèces utiles, il faut encore déterminer les conditions de leur pêche, puis, leur préparation et leur utilisation possibles.

Notre court séjour à la Réunion (un mois et demi environ) ne nous a malheureusement pas permis d'approfondir les nombreuses questions d'océanographie biologique auxquelles se relie étroitement là bas plus qu'ailleurs, le sort de l'industrie des pêches.

Cependant notre enquête, poursuivie tout autour de l'île, sur la faune ichthyologique et la pêche, nous a permis un grand nombre de constatations nouvelles et d'in-

diquer, pour la première fois, l'orientation que devait prendre une industrie des pêches créée à Bourbon. Ces constatations peuvent être résumées en quelques lignes, d'autant plus qu'elles découlent, en grande partie, d'observations énoncées plus haut.

1. — Observation tirée de la constitution de fonds sous-marin, absence de plateau continental. Donc, élimination d'emblée de la possibilité de la pêche au chalut.

2. — Observations tirées du caractère de la faune ichthyologique.

A. — Faune sédentaire profonde, bien abritée dans des fonds de roche ou de madrépores.

La pêche des espèces sédentaires ne peut s'effectuer qu'aux lignes de fonds de types divers, qu'aux casiers, qu'aux filets dormants. Les engins trainants, tels que les senelles de plage, de 2 à 300 mètres de long et de hauteur variable, ne pourraient être employés utilement, à la Réunion, que dans des endroits très restreints : dans la baie de St-Paul, dans certaines parties de la baie de St-Gilles et parfois dans les parties les plus ensablées de la plateforme madréporique, entre Saint-Gilles et l'Étang-Salé.

Etant donné le peu d'ampleur des marées, l'utilisation de barrages est impossible. Tout au plus pourrait-on tenter de drainer par des filets mobiles, le poisson qui s'engage à marée haute, dans l'anse des Cascades (Ste-Rose).

B. — Faune pélagique, migratrice, abondante aux abords du littoral de l'île Bourbon. Espèces particulièrement intéressantes pour l'industrie.

La pêche de ces espèces doit s'effectuer à la ligne de traîne (thons, Bonites), aux filets tournants (Caranx dit pêche-cavale, et autres espèces ; sardines ; parfois thons vrais et genres voisins), aux filets dérivants (sardines)

C'est à cette pêche des poissons migrateurs que s'accroissent le plus grand nombre des pêcheurs créoles, et les plus habiles, ceux de St-Paul et de St-Pierre. Les

seuls filets qu'ils possèdent sont précisément construits comme des filets dérivants ou des filets tournants sans coulisse.

Pour le ravitaillement de la Réunion en poissons par les ressources des eaux marines de l'Île, il faut envisager le ravitaillement des principales villes des côtes en poissons frais et du centre de l'Île en poissons secs. Pour cela la pêche de poissons sédentaires est obligatoire, les migrants n'offrant pas un produit marchand assez varié. Ainsi envisagée — ne se limitant pas à l'approvisionnement d'un seul marché, celui de St-Denis par exemple — l'entreprise demandera à être étudiée de très près et ne devra pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas seulement de donner plus de poissons, mais aussi de le vendre moins cher.

Un apport presque indispensable pour le ravitaillement de Bourbon en poissons séchés serait la reprise de la campagne de pêche aux îles St-Paul et Amsterdam. On sait que depuis la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle des voiliers réunionnais quittaient chaque année St-Pierre ou St-Paul en septembre-octobre et retournaient avant l'équinoxe de mars. L'enquête à laquelle je me suis livré sur place, auprès de vieux pêcheurs ayant fait le voyage des « Îles », confirme amplement ce que l'on connaît déjà sur la richesse des parages de St-Paul et d'Amsterdam en poissons et en langouste. Un négociant de St-Denis, A. Camin y établit en 1843 une pêcherie qui produisit 196 000 kgs de poissons, en 1881, et 165 000 kgs en 1845. Des renseignements recueillis, il faut retenir la présence dans ces eaux, du Polipriou (vulgairement morues), de nombreux Labres, d'Épinephelus énormes mais aussi d'un poisson nommé Tazard par les pêcheurs et qui n'est autre que le *Thyrstites atun*, c'est-à-dire le Snoeck, le même poisson, si prisé à la Réunion, qui est importé de l'Afrique du Sud.

Mais si ce passé ouvre de belles perspectives d'avenir il ne faut pas se dissimuler qu'une rénovation de ces voyages constituera une entreprise difficile à mettre au point et coûteuse. Conçue à la légère, elle risquerait de tourner au désastre. L'histoire de cette Goëlette de Mau-

rice dont l'expédition de 1923 fut un échec complet ayant amené la mort de 6 hommes d'équipage, en est un exemple typique. Il ne faudra pas seulement, à la tête d'une telle expédition, de bons marins, mais des pêcheurs et surtout des équipes de trancheurs et de saleurs spécialisés.

Quoi qu'il en soit du reste, le succès d'une affaire de pêche industrielle à la Réunion ne peut chercher à s'établir sur la pêche de poissons sédentaires locaux. Et si cette industrie doit avoir en vue les pêches, plus lointaines et plus abondantes, de St-Paul et d'Amsterdam, elle doit mettre toutefois, selon nous, au premier plan de ses préoccupations, l'organisation de la pêche des poissons migrants.

Les pêches-cavales (*C. crumenophthalmus* ou mauritanus), pêchées par tonnes, constitueraient fumées ou séchées ou salées ou préparées aux aromates un produit de choix, non seulement pour la consommation locale, mais pour l'exportation au moins dans l'Océan Indien.

Les sardines de petites tailles pourraient être préparées à l'huile. Celles de taille trop grande pour la conserve, pourraient être salées ou utilisées pour la fabrication d'huile rouge à l'huile, tandis que la Sarde et les deux espèces de cybium des eaux réunionnaises, fourniraient un poisson fumé ou simplement salé, certainement supérieur au Snoeck de l'Afrique du Sud. Les déchets de la préparation des pêches-cavales et des thons seraient utilisés pour la fabrication d'huile ou de guano.

Il se trouve, précisément, que l'industrie des conserves est bien développée à la Réunion, tout en n'ayant pas atteint ce stade de la spécialisation définitive, qui rend tout essai nouveau coûteux et difficile.

Le stade actuel de la conserverie réunionnaise et la mentalité des directeurs d'usine m'ont paru se prêter admirablement à des tentatives d'utilisation des produits des pêches. L'un de ces industriels, fabricant connu de conserves de bichiques, prépare actuellement du thon à l'huile ou en carry, dont l'exportation dans les pays de l'Océan Indien, notamment en Indochine, pourra être décuplée lorsque la matière première sera suffisante.

Tel est donc le sens dans lequel pourrait s'orienter l'industrie des pêches à la Réunion. Il faut souligner, en effet, que par la présence d'espèces migratrices très variées dont le déplacement s'effectue aux voisinages des côtes et dont l'abondance, du moins pour certaines est d'ores et déjà un fait acquis, l'île de la Réunion est un pays privilégié.

Mais il se trouve aussi que la pêche des poissons migrateurs est de celles qui, pour être vraiment et rapidement productives, doivent s'appuyer sur des constatations d'ordre océanographique et biologique. Lorsqu'il s'agira de pêches industrielles, il ne faudra plus lancer ses lignes ou ses filets « au petit bonheur »... Il faudra connaître le sens et la température des courants qui, derrière les nappes de Plancton, amènent les thons et les sardines. Il faudra déterminer le sens des déplacements de ces espèces, conduire la pêche là où elles sont le plus denses et les suivre lorsqu'elles s'éloignent des côtes.

Or, M. Rigotard, ancien chef de service agricole de la Réunion, avait entrepris en 1922, sous la direction de M. le Professeur Gruvel, une série d'enquêtes sur la biologie des poissons et la Réunion avait été dotée d'une petite station d'études océanographiques.

Malheureusement l'activité de cette station fut éphémère et cette initiative extrêmement heureuse n'a pu porter ses fruits.

Nous pensons que l'idée doit être reprise, sous la forme ou le titre qu'on voudra, en adaptant le programme des recherches au pays et en les conduisant dans un sens essentiellement pratique.

C'est seulement, lorsque les capitaux locaux pourront appuyer leur action sur des recherches scientifiques et techniques que l'exploitation de la faune utile des mers de la Réunion pourra être envisagée avec fruits.

Tananarive décembre 1926

G. PETIT.

Docteur ès-Sciences

Chargé de mission à Madagascar.

## Annexe I

Les vestiges de la faune des eaux douces de la Réunion sont très intéressants, avons-nous dit, au point de vue scientifique. Cette faune pourrait l'être aussi, au point de vue pratique, si son exploitation était envisagée d'un point de vue rationnel.

Dès mon arrivée à la Réunion, j'avais pensé que les rivières de l'île, avec leurs rapides et leurs cascades se prêteraient admirablement à l'élevage des truites. En réalité, je ne crois pas qu'il y ait lieu, pour le moment, de tenter cette introduction assez coûteuse, mais surtout très aléatoire étant donné l'éloignement de Bourbon. L'idée pourrait être du reste heureusement reprise, dans quelques années, lorsque Madagascar sera en mesure de fournir à la Réunion des œufs embryonnés de truite arc-en-ciel et de truite commune. Mais une mesure beaucoup plus urgente et dont l'utilité n'échappera à personne, c'est d'entreprendre, au moyen de laboratoires très modestes, la pisciculture de la Chitte, pour en repeupler les eaux réunionnaises et sauver cette admirable espèce d'une disparition très prochaine.

D'une manière générale, du reste, c'est toute la faune dulcaquicole de l'île Bourbon qu'il faut protéger, par la création de réserves de pêche dans les étangs et dans les rivières. Nous ne saurions trop attirer sur ce point l'attention de M. le Gouverneur de la Réunion et du service forestier.

## Annexe II

Un certain nombre de personnes s'intéressant à la question des pêches à la Réunion, nous ont demandé des renseignements sur les modes de capture utilisés pour les poissons migrateurs. Il ne nous a donc pas paru

inutile d'annexer à ce rapport préliminaire une note sur la technique de la pêche.

### *Filets tournants*

La senne tournante ou snurpenot, d'invention américaine, est de plus en plus employée en Norvège pour la pêche des harengs. Une senne de ce type, à mailles appropriées aux poissons qu'il s'agit de capturer, pourrait être utilement employée pour la pêche des pêches-cavales et des carangues voyageant en bancs.

Voici ses caractéristiques essentielles :

Longueur : 200 à 400 mètres — Chute : 50 à 70 mètres. La hauteur diminue vers les bras.

Flotteurs : plaques de liège ou boules de verres.

Ralingue inférieure : plombs cylindriques. Cette ralingue est plus longue que la supérieure. Elle porte des brides munies d'anneaux dans lesquelles passe la corde destinée à coulisser le fond du filet.

Pour manœuvrer cette senne deux embarcations sont nécessaires. Dès qu'un banc de poissons est reconnu, une des embarcations tient une des extrémités de la senne et l'autre jette la senne à l'eau en essayant d'entourer le banc le plus rapidement possible et en rejoignant l'autre barque. On coulisse le bas du filet en tirant sur la corde passant dans les anneaux et on hale la senne à bord.

Pour amener la fermeture plus rapide du fond de la senne, par grosse mer par exemple, on fait glisser le long de la corde de traction deux lourdes masses métalliques.

### *Filets dérivants*

Capture des Sardines et même des Pêche-cavales. Du type de ceux employés sur les côtes de France pour la pêche des Harengs et des Sardines

On nomme *tesure* l'ensemble des filets réunis bout à bout. Chacun mesure dix brasses de long sur dix mètres de chute. La nappe ainsi obtenue est lestée à la base, en France par de vieux filets enroulés. C'est ce qu'on nomme la *souillardure*. Les Norvégiens et les Hollandais emploient du plomb. La ralingue supérieure (*fincelle*) est soutenue par des flotteurs en liège. Ce soutien étant insuffisant pour maintenir le filet droit, on relie la nappe de filets par des cordes (ou *barsouins*) à un câble horizontal (*aussière*), lui-même maintenu en place par des tonnelets rattachés à l'aussière par des cordes (*badingués*).

On mouille la nappe verticale de ces filets à une profondeur qui varie avec les habitudes de l'espèce qu'on doit capturer. La grandeur des mailles devra de même différer selon qu'on voudra capturer des Sardines ou des Pêches-cavales. (1)

### *Ligne de traine (thons)*

La ligne de traine est le procédé encore le plus employé en France pour la pêche des thons. Les lignes sont placées sur un tangon de 15 ou 20 mètres de long. Chaque ligne fait en moyenne 45 brasses. En Norvège de bons résultats ont été parfois obtenus par des filets dérivants ou des filets tournants du type snurpenot. Nous ne saurions conseiller, sans étude préalable très approfondie, l'installation de madragues à la Réunion (Saint-Paul).

On emploie depuis peu en Norvège un fusil lance-harpon qui se manie comme un fusil ordinaire. C'est le fusil Krohnstad. Il vaut environ 2.000 francs. Nous pensons que ce serait une arme merveilleuse pour la chasse des Marsouins.

(1) Pour la pêche des sardines un autre filet dont l'adoption se généralise en France est le filet Guezennec. C'est une véritable ratière, à porte mobile, traînée à l'arrière de l'embarcation. Les Sardines attirées par la roque pénètrent dans ce piège et la porte en filet, rapidement rabattue par le jeu d'une simple corde, les maintient prisonnières.

## TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

	Page
Arrêté portant création de l'Académie.	III
Membres Titulaires de l'Académie au 31 Décembre 1926.	VI
— Associés de l'Académie au 31 Décembre 1926.	IX
— Honoraires de l'Académie au 31 Décembre 1926.	XIII
— Correspondants de l'Académie au 31 Décembre 1926.	XV

*Extrait des Procès-Verbaux de l'Année 1925*

	Pages
Procès-verbal de la séance du Jeudi 2 Avril 1925.	XIX
— de la séance du Jeudi 14 Mai 1925.	XXI
— de la séance du Jeudi 4 Juin 1925.	XXIV
— de la séance du Jeudi 2 Juillet 1925.	XXVI
— de la séance du 25 Juillet 1925.	XXVIII
— de la séance publique du 17 Août 1925.	XXIX
Compte-Rendu de la matinée du Dimanche 27 Septembre 1925 (Matinée Léon Dièrx).	XXX
Procès-verbal de la séance publique du 28 Septembre 1925.	XXXIV
— de la séance du 5 Novembre 1925.	XXXV
— de la séance du 12 Novembre 1925.	XXXVII
— de la séance du 3 Décembre 1925.	XXXVIII

*Extrait des Procès-Verbaux de l'Année 1926*

	Pages
Procès-verbal de la séance du Jeudi 8 Avril 1926.	XLII
— de la séance du Jeudi 6 Mai 1926.	XLIV
— de la séance du 27 Septembre 1926.	XLVI
— de la séance du Jeudi 7 Octobre 1926.	XLVII
— de la séance du Jeudi 4 Novembre 1926.	XLIX
— de la séance du Jeudi 2 Décembre 1926.	L

## DEUXIÈME PARTIE

(ANNÉE 1925)

Discours de M. MÉZIAIRE GUIGNARD à la séance d'Inauguration de la nouvelle Salle de l'Académie de La Réunion.	5
Allocution de M. J. REPIQUET Gouverneur de l'île de La Réunion	13
Les deux Résidences de l'Académie de La Réunion par D <sup>r</sup> H. AZÉMA.	21

	Pages
Conférence sur la Pologne par MAITRE DES RIEUX à la séance du 25 Juillet 1925. . . . .	25
Discours de M. VICTOR GAUTREZ à la séance du 17 Août 1925 (Réception de M. Jean d'Esme. . . . .	41
— de M. JEAN d'ESME . . . . .	47
Sonnet lu par M. LE GOUVERNEUR REPIQUET à la cérémonie d'apposition de la Plaque Léon Dierx. . . . .	53
Allocution de M. HIPPOLYTE FOUCQUE. . . . .	55
Discours de M. MÉZIAIRE GUIGNARD (Réception Fontoyfont). . . . .	61
— du D <sup>r</sup> VICTOR MAC-AULIFFE. . . . .	69
— du Professeur FONTOYFONT. . . . .	75
Séance Solennelle du 29 Novembre 1925 en l'honneur de M. Anatole Hugot et de M. le D <sup>r</sup> Mac-Auliffe faits chevaliers de la Légion d'Honneur :	
Discours de M. MÉZIAIRE GUIGNARD. . . . .	81
— de M. A. HUGOT. . . . .	91
Concours Généraux et Concours Académique à La Réunion par M. JULES PALANT. . . . .	95

	Pages
Orientation Rationnelle à donner à l'Agriculture à l'île de La Réunion par M. AUGUSTE DE VILLÈLE. . . . .	121
Le Miroir par M. A. G. GARSULT. . . . .	143
DEUXIÈME PARTIE	
(ANNÉE 1926)	
Allocution de M. AUGUSTE DE VILLÈLE (Réception de M. Georges François) . . . . .	149
Deux poésies de M. GEORGES FRANÇOIS. . . . .	155-156
Discours du D <sup>r</sup> LOUIS OZOUX. . . . .	157
Réponse de M. GEORGES FRANÇOIS. . . . .	167
Notes sur le Bois-Blanc par le D <sup>r</sup> L. OZOUX. . . . .	185
Allocution de M. JULES REPIQUET Gouverneur de La Réunion (Réception de M. Robert Edward Hart 27 Mai) 1926. . . . .	193
Discours de M. le D <sup>r</sup> H. AZÉMA. . . . .	195
Ode à la France (Poème lu par M. R. E. HART). . . . .	199

	Pages
La Ration alimentaire à la Réunion et en particulier à Saint-Denis par M. le D <sup>r</sup> L. OZOUX.	203
Allocution de M. JULES REPIQUET (Séance du 17 Septembre 1926, en l'honneur de M. Jules Palant).	225
— de M. JULES PALANT.	227
— de M. le D <sup>r</sup> H. AZÉMA (Réception de M. Georges Petit).	231
Mission G. PETIT à La Réunion.	235

